



www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr



CONTACT PRESSE :
Service Communication DIREN Martinique
Nathalie NÉRÉE - 06.96.28.80.38
nathalie.neree@developpement-durable.gouv.fr

Semaine du Développement Durable

8^{ème} édition

« Changeons nos comportements »

La **Semaine du Développement Durable** est un rendez-vous incontournable et très attendu. Chaque année, du 1^{er} au 7 avril, le ministère du Développement durable invite les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable.

L'objectif : sensibiliser les Français aux enjeux du développement durable et inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

En 2010, un seul mot d'ordre : « **Passez au durable, ça marche** » ... **et c'est facile !**

Les changements de comportements déjà observés seront particulièrement mis à l'honneur, dans le but :

- ◆ d'inciter chacun à penser le développement durable dans toutes les situations de sa vie quotidienne,
- ◆ d'engager chacun à modifier ses comportements de façon pérenne et plus approfondie.

Sommaire

1. La biodiversité.....	4
2. L'énergie.....	7
3. L'habitat.....	8
4. Les transports.....	11
5. La consommation.....	13
6. Les actions programmées cette année.....	15
Annexe1 calendrier des actions de la semaine.....	15
Annexe2 quatre profils types.....	19

A l'occasion de l'Année internationale de la Biodiversité 2010, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer engage plusieurs actions pour expliquer aux Français les enjeux de la biodiversité, promouvoir les bonnes pratiques et valoriser tous les programmes nationaux engagés pour protéger la biodiversité.

L'une des actions phares du Grenelle Environnement pour stopper la perte de la biodiversité s'inscrit dans les engagements de la France (Convention pour la diversité biologique) et se traduit opérationnellement par les programmes suivants :

- Protection des zones humides
- Élaboration d'une trame verte et bleue
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau
- Biodiversité le long des routes
- Protection de 507 captages d'eau potable dits « captages grenelle », d'ici 2012
- Plan écophyto de réduction de l'usage des pesticides d'ici 2018
- Observatoire de la qualité de l'eau et de la performance des services
- Assainissement non collectif

Pour tout savoir sur l'année de la biodiversité www.biodiversite2010.fr

Ce portail a vocation à réunir les contributions de tous les acteurs qui oeuvrent en faveur de la protection de la biodiversité. Des articles de fond mais aussi des jeux, des films, des photos... pour s'informer et mieux comprendre les enjeux de la biodiversité, suivre l'actualité de l'Année internationale de la biodiversité, découvrir comment la biodiversité se décline au quotidien, agir pour préserver à son niveau la biodiversité, jouer pour s'approprier la notion de biodiversité de manière ludique.

LA PROTECTION DES ESPACES ET DES ESPÈCES

La protection des zones humides

Lacs, étangs, lagunes, estuaires, marais, mangroves, prairies inondables, forêts... Espaces de transition entre la terre et l'eau, les zones humides sont des réservoirs de vie incomparables. Elles assurent notamment 25% de l'alimentation mondiale à travers les activités de la pêche, de l'agriculture et de la chasse. Elles ont un pouvoir d'épuration important, filtrant les pollutions, réduisant l'érosion, contribuant au renouvellement des nappes phréatiques, stockant naturellement le carbone, protégeant des crues et des sécheresses.

La France a présenté le 2 février 2010 son nouveau Plan d'action pour la sauvegarde des zones humides, un an après le lancement du groupe national en charge de l'élaborer. Ce plan fait suite à l'engagement du Grenelle Environnement d'acquiescer 20 000 hectares de zones humides.

L'objectif du plan d'action est de favoriser les bonnes pratiques sur ces zones humides, notamment agricoles qui ont permis jusqu'à nos jours le maintien d'importantes surfaces et de développer des outils partagés avec une gestion gagnant-gagnant en terme de production agricole et de préservation de la biodiversité. Le plan prévoit 29 actions qui seront engagées dès cette année incluant notamment :

- le lancement d'un parc national de zone humide,
- un appel à projet pour l'acquisition et la gestion de zones humides participant à la lutte contre les inondations doté de 10 millions d'euros,
- la proposition de 10 nouveaux sites Ramsar* en 2010,
- le lancement d'une mission d'inspection d'ici fin juillet pour améliorer les dispositifs d'aide de l'agriculture dans les zones humides,
- l'ouverture d'un portail Internet sur les zones humides.

* La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

* **En Martinique**, en 2005 on comptait 1230 zones humides soit 2687 ha (source : Chiffres clés de l'environnement de Martinique, édition 2009).

Pour en savoir plus

« Les zones humides, des milieux naturels à protéger » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=14003

Une trame verte et bleue nationale : des corridors écologiques pour la préservation des espèces

Engagement fort du Grenelle Environnement, la trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire dont l'enjeu s'inscrit bien au-delà de la simple préservation d'espaces naturels isolés et de la protection d'espèces en danger.

La trame verte est constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant et assurant la possibilité de déplacement pour la faune de ces milieux. La trame bleue est formée de zones humides, de cours d'eau, de masses d'eau et de bandes végétalisées le long des cours d'eau.

L'élaboration de la trame verte et bleue associe l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. Elle se fait en cohérence avec les travaux menés par les commissions locales de l'eau, qui élaborent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) à l'échelle de sous-bassins.

En Martinique on parle de Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui a fait l'objet d'une révision en 2009.

Pour survivre et résister aux agressions (épidémies, prédateurs, morts accidentelles...), la population d'une espèce doit comprendre un effectif minimal. Elle doit donc disposer d'un territoire de taille suffisante lui permettant de réaliser la totalité de son cycle vital (alimentation ici, nidification là, repos ailleurs). Du fait de la fragmentation des espaces naturels, cette population ne peut plus vivre aujourd'hui sur un espace naturel d'un seul tenant, mais sur un ensemble de zones vitales (dites « réservoirs de biodiversité »), plus ou moins proches ou éloignés. Les zones utilisées par les individus pour se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre sont appelées corridors écologiques. Ils sont indispensables pour satisfaire d'autres besoins de circulation, comme ceux liés aux besoins de dispersion d'une espèce (recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires...).

** En Martinique, la mise en oeuvre de la trame verte et bleue pose quelques difficultés du fait de la petitesse de l'espace, de la forte densité de population et des nombreuses routes qui fragmentent les écosystèmes.*

Pour en savoir plus

« La trame verte et bleue en métropole » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/DGALN_Trame_verte_et_bleue2.pdf

La Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

La rivière est un milieu vivant dans lequel des espèces aquatiques se déplacent constamment, pour se nourrir, se reproduire... Elle transporte des matériaux (débris de roches et de végétaux, sable, argile...) qui modèlent le lit de la rivière, fertilisent les régions où ils se déposent, et constituent des lieux de reproduction. Le transport des matériaux ou la circulation des poissons peuvent être entravés par des obstacles tels que

les barrages ou des zones d'assèchement prononcé. La continuité écologique est assurée lorsque circulent librement dans la rivière les sédiments et les espèces aquatiques. Dans de nombreuses rivières, elle est nécessaire pour atteindre le bon état des eaux.

Un plan d'action national en 5 points pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau d'ici 2015 a été lancé le 13 septembre 2009. Il comporte notamment :

1. Le renforcement de la connaissance. Mise en place par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques d'ici la fin de l'année de la base nationale de données sur les seuils et barrages, appelée Référentiel des Obstacles à l'Écoulement des Eaux. Ce sont près de 60 000 seuils et barrages qui seront recensés dans cette base.

2. La définition de priorités d'intervention par bassin. Chaque bassin devra établir une stratégie des interventions prioritaires de restauration telle que la restauration de la continuité écologique c'est-à-dire l'élaboration de la trame bleue – qui ne se fera pas contre l'ensemble des usagers mais avec eux.

3. La révision des 9^{èmes} programmes des agences de l'eau et des contrats d'objectifs en cours, ce qui permettra de dégager les financements nécessaires pour aménager 1200 ouvrages, recensés comme prioritaires d'ici 2012.

4. La mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'intervention de la police de l'eau sur les obstacles les plus perturbants pour les migrations piscicoles.

5. L'évaluation des bénéfices environnementaux, gage du suivi de l'efficacité des mesures mises en oeuvre.

** Pour ce qui concerne la continuité écologique des cours d'eau, la Martinique est actuellement dans la phase 1. Elle devrait s'intégrer dans les outils nationaux d'ici 2011.*

LA PROTECTION DE L'EAU

La protection de 507 captages d'eau potable dits « captages Grenelle », d'ici 2012

La préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la distribution d'eau potable est un enjeu majeur pour la France, ces ressources étant menacées par les pollutions industrielles, agricoles et plus généralement par les pollutions diffuses.

La loi d'orientation du Grenelle Environnement a prévu que soit assurée la protection de l'aire d'alimentation de 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses d'ici 2012. En juin 2009, les ministères du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié une liste de 507 captages parmi les plus menacés, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires (correspondant à 844 ouvrages de prélèvement).

* **En Martinique**, il existe un captage Grenelle qui est à la Capot au Lorrain.

Pour en savoir plus

La carte et la liste nationales des 507 captages « Grenelle » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=5990

Le plan écophyto de réduction de l'usage des pesticides d'ici 2018

Le plan Écophyto qui vise à réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans et à supprimer progressivement du marché les molécules les plus préoccupantes, est un thème phare du Grenelle Environnement, qui implique tout autant le ministère du Développement durable que celui de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Les agences de l'eau, au carrefour de deux populations stratégiques, les agriculteurs d'une part, le grand public d'autre part, ont prévu des actions dans les zones agricoles en essayant d'associer de nouveaux partenaires des filières agricoles (collecte et transformation des productions, approvisionnement) et non agricoles. Elles cherchent à valoriser l'innovation des approches et des comportements dans ce domaine.

L'observatoire de la qualité de l'eau et de la performance des services

En France, les services d'eau potable et d'assainissement sont de la responsabilité des 36 000 communes et 2 600 établissements de coopération intercommunale. Ces collectivités peuvent assurer directement en régie la gestion de leurs services d'eau et d'assainissement, ou en confier tout ou partie à des entreprises spécialisées en déléguant leur gestion.

En 2009, on dénombre plus de 34 000 services : environ 13 000 pour la distribution de l'eau potable et plus de 20 000 pour l'assainissement collectif et non collectif.

* **En Martinique** on dénombrait comme structures en 2009

- 4 syndicats (SICSM, CACEM, SCNA, SCCCNO) et 1 commune le Morne-Rouge

- 4 exploitants (SAUR, SME, ODYSSI, Morne-Rouge).

L'observatoire national des services d'eau et d'assainissement lancé le 18 novembre 2009 est la première base de données recensant l'ensemble de ces services ; elle devrait à terme fournir un panorama complet et évolutif de la situation française de la gestion des services d'eau et d'assainissement. L'observatoire permettra notamment d'identifier les zones de fuite d'eau en France estimées à 25 %, voire 40 % des prélèvements actuels d'eau douce en France.

Cet observatoire, unique en Europe, établit ses indicateurs et ses analyses à partir des données fournies par les collectivités (rapport annuel du maire sur l'eau). Il sera entièrement opérationnel dans deux ans environ quand tous les maires contribueront à son alimentation.

* **En Martinique** il n'existe en pratique aucun rapport annuel sur l'eau et les bilans assainissement sont peu précis.

Pour en savoir plus :

Site de l'observatoire : <http://www.services.eaufrance.fr>

L'Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif touche plus de 5,4 millions de logements en France, essentiellement des logements individuels situés en zones d'habitat dispersé. Ce mode d'épuration des eaux usées est en effet particulièrement adapté à ce type de zones, pour lesquelles les investissements en matière de collecte des eaux usées seraient particulièrement élevés et injustifiés.

Certaines installations d'assainissement non collectif défectueuses ou mal entretenues peuvent être à l'origine de problèmes sanitaires ou environnementaux. Les Services publics d'Assainissement non collectif (SPANC), habilités à contrôler la conformité de ces installations aux exigences réglementaires,

peuvent conclure à de nécessaires travaux de réhabilitation. Les travaux doivent être prescrits en cas de dommages pour l'environnement ou pour la santé et rester proportionnels à l'importance de ces dommages. Ces travaux sont à la charge des particuliers concernés.

* **En Martinique** il y a 4 SPANC* qui sont ODYSSI, SCNA, SCCCNO et le SICS.M. (Service Public Assainissement Non Collectif).

Pour en savoir plus

« Assainissement non collectif : Les règles clés » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Regles_cles.pdf

50 MESURES EN FAVEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En novembre 2008, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, annonçait, conformément aux engagements du Grenelle Environnement, un plan de 50 mesures en faveur des énergies renouvelables. L'ensemble des filières est concerné : bioénergies, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire, énergies de la mer, etc.

La loi de programmation de mise en œuvre du Grenelle du 3 août 2009 propose de porter à au moins 23% en 2020 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale soit un doublement par rapport à 2005. Cet objectif suppose d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) la production annuelle d'énergies renouvelables d'ici à 2020, en portant celle-ci à 37 millions de tonnes équivalent pétrole. Le plan vise le doublement de la production d'énergies renouvelables en 12 ans, la multiplication de la production par 2 pour le bois-énergie, par 6 pour la géothermie, par 12 pour les réseaux de chaleur, et un changement d'échelle majeur sur le photovoltaïque avec une production multipliée par 400.

Le Fonds chaleur renouvelable

Doté d'une enveloppe de près d'1 milliard d'euros pour la période 2009-2011, le fonds chaleur renouvelable a pour objectif d'encourager les entreprises et collectivités à développer la production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique, méthanisation...), par le remplacement d'installations ou la mise en place de nouveaux équipements. Il est destiné aux entreprises (industrie, tertiaire et agriculture), aux collectivités et à l'habitat collectif.

Il a pour vocation le financement de projets dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie à hauteur de 5,5 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) soit plus du quart de l'objectif fixé par le Grenelle Environnement (20 millions de tep supplémentaires à l'horizon 2020). Le bilan est le suivant :

- Appel à projets : 31 projets retenus pour 147 405 tep de production de chaleur renouvelable soit 47 405 tep de plus que l'objectif

- Hors appel à projets : 328 dossiers ont été instruits pour un montant total d'aides de 96 998 000 euros

En octobre 2009, l'Ademe et le ministère du développement durable ont lancé un second programme pour 2010. Ouvert aux entreprises de tous secteurs d'activités, le fonds chaleur se focalisera plus particulièrement sur les entreprises du secteur tertiaire.

FOCUS : Installation solaire collective dans un ensemble immobilier de 329 logements en Nouvelle-Calédonie

Le profil énergétique de la Nouvelle-Calédonie est marqué par son contexte insulaire qui la rend dépendante des combustibles fossiles. En 2007, le taux de dépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie était de 96 %. Le porteur du projet est la SIC (Société Immobilière de Calédonie – Société Anonyme d'économie mixte dont le capital social est réparti à parité entre la Nouvelle-Calédonie et l'AFD, Agence Française de Développement), principal bailleur social du territoire : un parc de 7 800 logements gérés (environ 12% du parc de résidences principales du territoire), 425 logements livrés en 2008 et un objectif de 600 sur 2009.

Le projet consiste en la réalisation d'installations solaires thermiques de production d'eau chaude sanitaire d'un ensemble immobilier existant de 329 logements : au total 29 installations réparties sur 10 bâtiments. Le projet présente une surface globale de capteurs de 880 m² utiles ce qui représente un gain potentiel de l'ordre de 390 tonnes de CO₂ évitées par an.

Il s'agit de la première opération de cette ampleur concernant l'installation d'eau chaude solaire thermique. Elle représente une économie financière de l'ordre de 31 €/mois/famille (par rapport à une option électrique)

Les mesures liées à l'éco-conception des produits consommateurs d'énergie

Cette directive se traduit par :

- le retrait des ampoules à incandescence,
 - la limitation de la veille des appareils à 1 W (tous les appareils en mode veille devront avoir une consommation inférieure à 1 W en 2010 et à 0,5 W en 2012),
 - la limitation de la consommation des décodeurs numériques simples,
 - la réduction de l'éclairage des rues et des bureaux,
 - l'amélioration de la performance des chargeurs.
- D'autres produits feront l'objet de règlements dans les mois à venir.

Le crédit d'impôt « développement durable »

Le crédit d'impôt développement durable soutient l'acquisition par les particuliers d'équipements d'énergie renouvelable : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques... Il permet de déduire de l'impôt sur le revenu entre 25 % et 50 % des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration de la performance énergétique. Il est applicable jusqu'au 31 décembre 2012 et a été étendu aux propriétaires bailleurs (pour un maximum de 3 logements) en plus des locataires et des propriétaires occupants. Le logement doit être utilisé comme habitation principale (pendant au moins 5 ans pour les propriétaires bailleurs). Pour bénéficier du crédit d'impôt, les équipements doivent respecter des critères techniques fixés par les dispositions fiscales en vigueur.

Pour en savoir plus

Dossier de presse : 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2896 Fonds Chaleur : www.ademe.fr/fondschaleur

L'HABITAT

L'habitat est en France le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques, avec 70 millions de tonnes équivalent pétrole (tep). Soit 43 % de l'énergie finale totale et 1,1 tep consommée annuellement par chacun d'entre nous. Cette énergie consommée entraîne l'émission de 120 millions de tonnes de CO2 représentant 23 % des émissions nationales et 32,7 millions de tonnes de carbone. Cette quantité est du même ordre de grandeur que celle des déchets de chantiers de bâtiments ou des déchets des ménages. C'est aussi une demie-tonne de carbone émis dans l'atmosphère chaque année par chacun d'entre nous. Toutes ces valeurs devront être divisées par quatre en 2050.

La lutte contre la précarité énergétique, un engagement du Pacte de Solidarité Ecologique

Dans le cadre du Pacte de Solidarité Ecologique, l'« Engagement national contre la précarité énergétique » a pour objectif central de réhabiliter sur la période 2010-2017 les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique, notamment en milieu rural.

Les opérations de rénovation devront chacune conduire à des économies d'énergie d'au moins 25 %, avec pour objectif global une réduction des consommations énergétiques d'au moins 30 %. Afin d'identifier les logements nécessitant une réhabilitation au titre de ce programme, 600 000 logements feront l'objet d'un repérage préalable.

La mise en œuvre de ce volet de la solidarité écologique repose pour l'essentiel sur :

- la définition d'un cadre d'action dans la loi « Grenelle 2 », qui sera prochainement examinée par l'Assemblée nationale
- la mise en place, notamment grâce au Grand Emprunt, d'un « Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés », portant à 1,25 milliard d'euros l'engagement financier de l'Etat (hors aides fiscales)
- la conclusion au niveau départemental de « Contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique » : cette contractualisation avec les acteurs locaux permettra de mobiliser les différentes sources de financements et de mettre en place un accompagnement individualisé : repérage des situations à traiter, diagnostic énergétique et financier, montage du projet de rénovation thermique, mise en œuvre des travaux
- la mise en place de l'Observatoire de la précarité énergétique, annoncée par Valérie LÉTARD le 8 octobre 2009.

Le Plan Bâtiment Grenelle

Il a pour objectif la mise en œuvre du Grenelle Environnement dans tous les secteurs du bâtiment : les bâtiments publics, le logement social, le secteur tertiaire privé et le logement privé.

Pour les particuliers : L'éco-prêt à taux zéro

Adopté dans la loi de finances 2009, l'Écoprêt à taux zéro vient compléter la gamme des instruments financiers incitatifs qui existent déjà pour les rénovations thermiques dans le bâtiment, comme le crédit d'impôt « développement durable » ou le Livret de développement durable.

L'éco-prêt permet de financer les travaux d'économies d'énergie et les éventuels frais induits par ces travaux afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre.

Pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, il faut :

- soit mettre en œuvre un « bouquet de travaux »,
- soit atteindre un niveau de « performance énergétique globale » minimale du logement,
- soit réhabiliter un système d'assainissement non collectif par un dispositif ne consommant pas d'énergie.

Ce prêt est attribué aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, sans condition de ressources. En copropriété, chaque copropriétaire peut faire individuellement une demande d'éco-prêt à taux zéro pour les travaux réalisés par la copropriété.

À ce jour, 75 000 éco-prêts ont été signés. L'objectif est d'arriver à 200 000 éco-prêts à taux zéro d'ici fin 2010 soit 100 000 bâtiments rénovés à cette échéance, et 400 000 bâtiments rénovés par an à partir de 2013.

** Il semblerait que l'éco-prêt à taux zéro ne soit pas applicable dans les DOM car il prévoit en métropole la combinaison de deux investissements (isolation et production d'énergie économe ou **propre pour le chauffage**).*

Pour les particuliers : Le crédit d'impôt

Dédié au développement durable et aux économies d'énergie, il porte sur l'ensemble des matériaux et équipements destinés à l'amélioration de la performance énergétique : isolation thermique, vitrages, régulation et programmation, systèmes de chauffage performants, équipements utilisant les énergies renouvelables.

Le succès de cette mesure est considérable puisqu'en 2008, les particuliers ont demandé à bénéficier du crédit d'impôt à hauteur d'environ 2,5 milliards d'euros contre 400 millions en 2005, malgré un renforcement des exigences de performance de certains produits comme les vitrages ou la suppression de l'éligibilité des pompes à chaleur air-air. Il a été reconduit jusqu'en 2012.

Le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour l'acquisition d'un logement neuf

Ce dispositif a connu un « verdissement ». Depuis janvier 2009, 40% des intérêts contractés pendant 7 ans au lieu de 40% la première année et 20% les 4 années suivantes sont éligibles en cas d'acquisition d'un logement basse consommation. Concernant l'acquisition de la résidence principale, le projet de loi de finances 2010 prévoit la majoration du crédit d'impôt sur le revenu au titre des intérêts d'emprunt pour l'acquisition d'un logement neuf répondant à la norme BBC. En contrepartie, est prévue une réduction progressive, sur la période 2010 à 2012, des avantages fiscaux offerts aux logements ne répondant pas à la norme BBC, afin d'accompagner l'entrée en vigueur de la norme.

Pour en savoir plus :

12 fiches sur des cas concrets de rénovation réalisées avec l'éco-prêt à taux zéro :

<http://www.developpementdurable.gouv.fr/12fichespratiquesturIEcopret.html>

Dispositions fiscales du Projet de loi de finances pour 2010 :

http://www.comptespublics.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/plf2010/plf2010_som.php

Guide ADEME des aides financières habitat 2010 :

http://ecocitoyens.ademe.fr/sites/default/files/guide_6811_AidesfinHab_0210.pdf

Les Espaces INFO>ENERGIE informent et conseillent partout en France :

<http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/InfoEnergie.html>

Pour les maîtres d'œuvre publics : Le bâtiment basse consommation / BBC

Selon la loi Grenelle 1, dès la fin 2010 tous les bâtiments neufs de types publics, tertiaires ou logements sociaux construits dans le cadre du programme ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) devront présenter une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m².an : il s'agit alors de bâtiments dits « basse consommation » ou « BBC ». Les bâtiments neufs résidentiels seront soumis à cette même exigence dès la fin 2012. A la fin 2020 tous les bâtiments neufs devront être à énergie positive, c'est-à-dire être à basse consommation voire produire plus d'énergie qu'ils en consomment.

Pour les maîtres d'œuvre publics : Rénovation du parc logement social

L'éco-prêt logement social représente à ce jour plus de 300 dossiers engagés, représentant 30 000 logements sociaux qui devraient être réhabilités grâce à l'éco-prêt logement social sur les 40 000 prévus par la loi Grenelle pour l'année 2009.

Pour un habitat moins énergivore

Le Plan climat a fixé les objectifs de la Réglementation thermique en 2005 (RT2005) : une amélioration de la performance de la construction neuve d'au moins 15 %, avec une perspective de progrès tous les cinq ans pour atteindre moins 40 % en 2020. La RT2005 prend pour principe d'inciter les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, à prendre en compte toutes les possibilités d'amélioration de la performance énergétique du bâtiment dans un cadre technique précisé par les textes.

* La **RT DOM** ou Réglementation Thermique pour les DOM a été mise en place officiellement en avril 2009 et impose de ce fait une obligation pour les bâtiments d'habitation. La RT DOM ou Réglementation Thermique DOM s'articule en deux textes réglementaires:

- **Décret n° 2009-424 du 17 avril 2009** portant sur les dispositions particulières relatives aux caractéristiques thermiques, énergétiques, acoustiques et d'aération des bâtiments d'habitation dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion

- **Arrêté du 17 avril 2009** définissant les caractéristiques thermiques minimales des bâtiments d'habitation neufs dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de La Réunion.

Les exigences sont renforcées :

- pour ce qui est de l'isolation thermique, de l'ordre de 10 % sur les déperditions par les parois et les baies et de l'ordre de 20 % sur les déperditions par les ponts thermiques ;
- une meilleure isolation des réseaux de distribution et un gain énergétique plus important sur les déperditions de ventilation sont demandés ;
- une référence particulière a été introduite pour les pompes à chaleur ainsi que pour les équipements de refroidissement.

C'est ainsi, qu'en maison individuelle les baies au sud et les volets sont placés en référence. En prenant en compte l'inertie réelle du bâtiment on peut mieux valoriser certains matériaux à forte inertie thermique. Pouvoir intégrer les avantages des dispositifs architecturaux tels que des casquettes au sud ainsi que des masques plus lointains donne la possibilité de valoriser les efforts de conception sur l'environnement climatique du bâtiment.

Les toitures végétalisées sont aussi calculables et leur intérêt valorisé.

Parallèlement, la prise en compte des énergies renouvelables se poursuit, notamment en les introduisant en référence. Ainsi, les calculs pour les chaudières bois ont été affinés et la référence calée aux bonnes pratiques du marché.

Concernant l'énergie solaire, pour certains bâtiments, une part de production d'eau chaude sanitaire est calculée en référence. Cela correspond en maison individuelle utilisant aussi bien l'électricité que les combustibles fossiles à la production de 2 m² de capteurs et en collectif utilisant l'électricité à 1 m² de capteurs.

Impact économique de la Réglementation Thermique (RT)

Cette réglementation étant basée sur un renforcement de la performance énergétique globale du bâtiment, les concepteurs et les maîtres d'ouvrage ont la possibilité de choisir entre plusieurs composants intervenant dans la performance thermique globale.

L'investissement des ménages dans les travaux de maîtrise de l'énergie a augmenté depuis 4 ans. En 2008, selon la dernière enquête réalisée par TNS SOFRES, la proportion de ménages réalisant des travaux est de 12,2 % pour un montant moyen de 4 594 €, (+8,5% par rapport à 2007). A ce rythme, les ménages devraient investir environ 180 €/m² d'ici 2050.

FOCUS : La première école à énergie positive d'Ile-de-France, à Limeil Brévanes

Eclairage naturel grâce à de larges baies vitrées, isolation renforcée, ventilation double flux... Les locaux sont chauffés grâce à un système de pompe à chaleur puisant son énergie dans la profondeur des nappes phréatiques. Enfin, 800 m² de panneaux solaires installés en toiture sur la façade assurent la production d'électricité directement revendue à EDF à un taux préférentiel. Une école modèle pour la région et pour les générations futures...

Pour en savoir plus :

Dossier de presse « Plan Bâtiment Grenelle Environnement : lancement de l'éco-prêt à taux zéro et de l'éco-prêt logement social » :

*** NB : A VOIR PENDANT LA SEMAINE : « MA MAISON POUR AGIR »

Montrer concrètement au grand public ce qu'il est possible de faire aujourd'hui dans l'habitat, c'est un objectif du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer et de l'ADEME qui ont souhaité accompagner le projet de « Ma maison pour agir ». Elle sera exposée du 1^{er} au 6 avril, Esplanade de la Colonnade Perrault (domaine du Louvre), rue de l'amiral Coligny, 75001 Paris.

« Ma maison pour agir » permettra de sensibiliser les Français aux gestes du quotidien permettant de s'engager dans un véritable changement de mode de vie.

Ce sera également l'occasion de valoriser les avancées techniques et industrielles opérationnelles au travers des solutions innovantes proposées pour les professionnels et le grand public.

Elle a été conçue pour répondre aux objectifs du label Bâtiment Basse Consommation, c'est-à-dire consommer moins de 50 kWh/m² par an. A ce titre, une étude thermique a été réalisée et expertisée par le bureau d'étude missionné par l'ADEME dans le cadre du PREBAT (Programme d'Expérimentation et de Recherche sur le Bâtiment).

SE DÉPLACER AUTREMENT

Les comportements évoluent notamment dans le domaine automobile. Le pourcentage des ventes de véhicules aux émissions de CO₂ inférieures à 140 g/km a plus que doublé en 7 ans et représente, en 2008, 63% des parts de marché (contre 50% en 2007). Aussi, les ventes de 4X4 sont à leur plus bas niveau depuis 2004 ; il s'est vendu 27% de 4X4 de moins en 2008 qu'en 2007. Par ailleurs, on constate cette année et pour la première fois depuis 1995 une chute de la puissance moyenne des véhicules (5 kW soit 6%) ainsi que de leur masse moyenne (32 kg soit 2,5%).

L'offre de véhicules essence émettant moins de 120 g/km de CO₂ est en hausse de 55% par rapport à 2007. 58% des véhicules essence vendus en 2008 ont des émissions inférieures à 140 g/km de CO₂ (38% en 2007). La moyenne des émissions de véhicules essence a chuté de 12 g/km en 2008 contre 9 g/km pour le Diesel, se rapprochant ainsi du niveau de ce dernier (141 g/km contre 139 g/km). Par ailleurs, la vente de véhicules Diesel faiblement émetteurs de CO₂ (moins de 130 g/km) est en baisse.

Le Bonus / Malus : une mesure incitative

Mesure phare du Grenelle Environnement, le bonus-malus mis en place en janvier 2008 a permis de soutenir les ventes de véhicules plus propres. La France est le seul pays, avec le Portugal, à atteindre pour les véhicules neufs l'objectif européen de 140g/km de CO₂. Au delà de l'effet « bonus-malus », ces résultats s'expliquent par la conjonction de plusieurs facteurs : les progrès technologiques avec une offre plus étendue de véhicules à faibles émissions de CO₂, l'accroissement des prix du carburant, avec un pic au cours de l'été 2008, et la crise économique.

Le "bonus écologique" : une prime de 100 à 5 000 euros

L'achat d'un véhicule qui émet moins de 125 g CO₂/km, permet de bénéficier d'une réduction sur le prix d'achat.

Taux de CO ₂ /km	montant de l'aide en 2010
moins de 60 g CO ₂ /km	5 000 €
entre 61 et 95 g CO ₂ /km	1 000 €
entre 96 et 115 g CO ₂ /km	500 €
entre 116 et 125 g CO ₂ /km	100 €
entre 126 et 155 g CO ₂ /km	0e

Le "super-bonus" ou prime à la casse

C'est une prime de 700 euros au 1^{er} janvier 2010 dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Cette prime concerne les véhicules de plus de 10 ans, l'âge du véhicule étant calculé à partir de la date de la première immatriculation indiquée sur le certificat d'immatriculation du véhicule. Elle est versée en contrepartie de l'achat d'un véhicule neuf. Il faut acquérir un véhicule dont les émissions de dioxyde de carbone sont inférieures ou égales à 155 grammes de CO₂/km et qui fait l'objet d'une commande entre le 1^{er} janvier 2010 et le 30 juin 2010. Le montant de cette aide est de :

* 700 euros si la facturation intervient au plus tard le 30 septembre 2010,

* 500 euros si elle intervient entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 mars 2011.

Le "malus écologique" : une majoration du prix d'achat de 200 à 2600 euros

Un malus est appliqué à un véhicule émettant plus de 160 gCO₂/km. Plus le modèle est émetteur de CO₂, plus le malus augmente.

Taux de CO ₂ /km	Montant du malus en 2010
entre 155 et 160 g CO ₂ /km	200 €
entre 161 et 195 g CO ₂ /km	750 €
entre 196 et 245 g CO ₂ /km	1 600 €
+ de 20 g CO ₂ /km	2 600 €

Les projets de recherche sur les véhicules décarbonés : une mesure phare du Grenelle Environnement

11 projets de recherche sur les véhicules décarbonés ont été choisis en juin 2009 dans le cadre d'un premier appel à manifestation d'intérêt du Fonds démonstrateur de l'ADEME qui apporte son soutien à hauteur de 57 M d'euros.

Le Fonds démonstrateur a été mis en place en 2008 pour financer des projets de recherche sur les thématiques liées aux nouvelles technologies de l'énergie, et contribuer ainsi à la réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre de la France.

Le dispositif français pour la recherche et le développement sur les véhicules décarbonés permet de viser à la fois une percée décisive pour les véhicules électriques et hybrides et la poursuite des progrès des moteurs thermiques en termes d'efficacité énergétique et de réduction des pollutions locales et du bruit.

Cet effort de recherche prépare l'émergence d'une offre nationale de véhicules décarbonés et de ses composants industriels essentiels. L'objectif est d'atteindre le seuil de 100 000 véhicules électriques achetés dans les 5 prochaines années.

De plus, le dispositif du Bonus/Malus a déjà été adapté pour contribuer à l'atteinte des 100 000 premiers véhicules sous 5 ans : un bonus de 5 000 euros est attribué pour l'achat d'un véhicule émettant moins de 60g/km de CO₂.

Les transports collectifs en site propre

On entend par transport collectif en site propre (TCSP) un système de transport public de voyageurs, utilisant une voie ou un espace affectés à sa seule exploitation, bénéficiant généralement de priorités aux feux et fonctionnant avec des matériels allant des autobus aux métros, en passant par les tramways.

• Entre 2009 et 2011, l'Etat apportera 800 M€ pour accompagner le doublement du réseau de transports collectifs en site propre des villes de France (hors Île-de-France). Cette aide traduit un effort sans précédent de l'Etat en faveur des transports urbains.

• Grâce à ce soutien massif de l'Etat, 6 milliards d'euros de travaux seront engagés dans les 3 ans pour engager 50 projets de transports collectifs en site propre (TCSP) dans 36 agglomérations.

• 365 km de nouvelles lignes de transports seront réalisés, soit un doublement du réseau existant.

- 215 km de tramway et 150 km de bus à haut niveau de service¹ (BHNS) seront ainsi mis en service dans les prochaines années.

Plusieurs objectifs visés :

- favoriser la mobilité urbaine durable et développer les transports collectifs de 329 à 1800 kilomètres en 15 ans.
- contribuer au désenclavement des quartiers sensibles dans le cadre du Plan « Espoir Banlieues ».
- contribuer à la relance économique et à l'emploi puisque les travaux de tous ces projets seront engagés dans les 2 ans.
- réduire les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions et les nuisances

* **En Martinique**, le mode de déplacement de la population active en 1999 était le suivant. 69% des actifs utilisent uniquement la voiture particulière et 14% d'entre eux utilisent uniquement les transports en commun. (source : Chiffres clés de l'environnement de Martinique – édition 2009).

Pour en savoir plus

Page « exemples à suivre » en matière de transports alternatifs du site Ademe :

http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?m=3&sort=1&cid=96&catid=16233&p2=L00&theme=L_&cible=0®ion=0

Le point sur « les immatriculations de voitures particulières neuves, un an après la mise en place du bonusmalus » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=5327

Dossier de presse « Grenelle Environnement : L'État apporte 800 millions d'euros pour accompagner le doublement du réseau de transports collectifs en site propre des villes de France (hors Île-de-France) » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=5677

Le bonus écologique, c'est facile et ça rapporte !

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=2041

« Le bonus écologique Agir pour l'environnement, c'est facile et ça rapporte ! »

http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/spipwwwmedad/pdf/080317BonusEco_cle2bce81.pdf

Un consommateur mieux informé

La loi Grenelle prévoit que le consommateur dispose d'une information environnementale sur les produits : soit un prix écologique en complément du prix. Cette disposition sera effective à partir du 1^{er} janvier 2011. L'information environnementale sur les achats courants des ménages prendra en compte le contenu carbone, mais également les impacts majeurs du cycle de vie : consommation de ressources, impacts sur la biodiversité.

L'objectif est d'intégrer la composante environnementale dans les choix d'achat des consommateurs et de fournir à l'ensemble de la chaîne de production et de distribution de nouveaux indicateurs aptes à intensifier leurs démarches d'éco-conception. Cette mesure est attendue par les consommateurs. En 2007, 1 foyer sur 5 a consommé au moins une fois un produit d'entretien écologique en France. En 2009, ce taux est passé à 1 foyer sur 3 ! (Source Panel Conso Rainett –Nielsen P3 09)

Une meilleure lisibilité des produits éco labellisés.

La grande distribution a signé une convention en janvier 2008 avec le ministre d'État Jean-Louis Borloo. Elle s'est engagée à augmenter le nombre de références en produits éco-labellisés et à accroître les ventes de produits bio. Dès mars 2008, la gamme des produits labellisés dans les rayons de la grande distribution s'est élargie pour atteindre jusqu'à 600 références. La vente de produits d'entretien éco-labellisés s'est accrue de 40 %. Pour les produits alimentaires biologiques, les engagements ont même été dépassés avec une croissance située entre 20 et 35 % selon les distributeurs (l'engagement portait sur 15 %).

**En Martinique pour ce qui est des produits prenant en compte l'environnement ou le développement durable (avec l'aspect social), trois approches complémentaires sont à considérer :*

- les labels ou marques : NF Environnement, ecolabel européen, bio, max havelaar...

<http://www.ecolabels.fr/fr/>

- l'écoconception des produits (en quelque sorte une analyse du cycle de vie du produit pour le concevoir en maîtrisant son empreinte écologique)

- l'affichage environnemental des produits qui devait être mis en œuvre progressivement à partir de janvier 2011 suite au Grenelle (rajouter aux produits des signes distinctifs de l'empreinte écologique des produits (CO2, eau, énergie ...). Cet affichage devrait être retardé à juillet 2011.

** En Martinique, l'ADEME en charge de ce sujet ne connaît qu'un produit issu de la production locale avec un de ces labels (NF Environnement), il s'agit d'une peinture à l'eau d'AZUREL (contact: Nathalie SHU à AZUREL au Marin). On retrouve par contre en supermarché les produits de métropole étiquetés (beaucoup dans les produits d'hygiène (liquide vaisselle, produits lave-vaisselle, ...), ces produits étant par ailleurs généralement moins chers que des produits de marque.*

L'affichage impact CO² et autres impacts des produits de consommation

1 litre d'eau minérale génère 120 g d'équivalent CO₂

1 tablette de chocolat : 250 g d'équivalent CO₂

1 Tee-shirt : 4 kg d'équivalent CO₂

L'affichage des caractéristiques environnementales pourrait se concrétiser courant 2011 par son caractère obligatoire en s'appliquant à la fois aux produits fabriqués et consommés en France et aux produits importés consommés en France.

Il devrait prendre en compte, outre l'équivalent en CO₂, considéré sur l'ensemble du cycle de vie des produits et décliné à tous, les impacts environnementaux les plus significatifs de chaque catégorie de produits. La volonté est de ne pas orienter le choix environnemental du consommateur sur le seul CO₂ alors qu'un autre impact serait prépondérant. Par exemple, si le CO₂ lié à la fabrication d'une lessive est une indication essentielle, il ne faudrait pas omettre la biodégradabilité du produit.

Contrairement aux labels existants, cet affichage n'a pas vocation à être sélectif : tous les produits devront présenter, à terme, les informations environnementales demandées mais la valeur des indicateurs ne sera pas une condition de mise sur le marché. Sur ce point particulier, ce nouvel affichage est comparable à celui présent sur les produits alimentaires en terme de caractéristiques nutritionnelles (contenu calorique, teneurs en protéines, glucides...)

Pour en savoir plus

Guide Ademe « Acheter et consommer mieux »

http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/achat_et_conso/index.htm

Sur la convention 2008 signée par la grande distribution, « Quand la distribution se met au vert » :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_affichage_carbone_env_internet_dec09.pdf

Le point sur « L'affichage des caractéristiques environnementales des produits Un enjeu majeur du Grenelle Environnement en matière de consommation durable » :

http://www.developpementdurable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=12988

à partir du Jeudi 1er avril 2010

Ville du Lorrain

« Trois semaines pour mieux comprendre l'environnement »

Programme de sensibilisation auprès de la population du 29 mars au 15 avril 2010 détaillé sur le site :

www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr

Contact : Mr Dominique AUGUSTIN – 0596 53 20 86

pour.domi@hotmail.fr

Pôle emploi de Martinique

« *Changeons nos comportements : les enjeux de la croissance verte* »

Du 1^{er} avril au 7 avril 2010

Exposition portant sur les changements de comportements et campagne de sensibilisation du personnel aux impacts du Grenelle de l'Environnement. Présentation des enjeux de la croissance verte.

Lieu : rue piétonne « Les Village de la Rivière Roche »

97200 Fort-de-France – Public interne

Contact : Mr Max LATIGE – 0596 42 55 85

max.latige@pole-emploi.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique

« *Soyons tous éco-citoyen* ».

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Action pédagogique auprès du personnel de la CCIM. Des messages d'éco-responsabilité au travail et dans le quotidien seront diffusés par des supports internet. Du Lieu de l'action : CCIM – Public interne

Contact : Mr CORNELUS Charles-Henry - 0596 55 28 57 -

ch.cornelus@martinique.cci.fr

Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique

« *éco-vigilance incendie* »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Sensibilisation des randonneurs au risque d'incendie pendant la période de carême et sensibilisation à la protection des espaces naturels.

Mme Yolaine GOMA – 0596 70 54 88

CDRP.MARTINIQUE@wanadoo.fr

Mairie des Anses d'Arlet

« *Développement durable et biogéographie* »

1^{er} avril 2010

Dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21, lancement d'un programme d'éducation à l'environnement, sensibilisation de la population et des élèves (conférence-débat, projection de documentaire...

Lieu : salle de réunion de l'OPSAC – route de la batterie

Anses d'Arlet. – Grand Public - scolaires

Contact : Mme Cécile CHABRELLE – 0596 68 62 02

cchabrele@mairie-anse-arlet.fr

Grand Public

CACEM

Biodiversité – Développement durable

Le 1^{er} avril 2010

Matinée d'animation organisée autour des thèmes de l'eau et de la biodiversité sur le site « *Cœur Bouliki* »

Public : les élus et les agents de la CACEM

Contact : Mr Olivier MICHEL- 0696 86 69 97

Olivier.michel@cacem-mq.com

SEEN ENVIRONNEMENT

« *Seen Environnement lance à la Martinique la collecte des déchets à cheval* »

Le 1^{er} avril 2010

Le circuit de l'opération sera défini au préalable.

Lieu : Pointe du bout – Trois-Ilets – Grand public

Contact : Mme Rosalie CATHERINE 0696 32 25 11

catherine.rosalie@groupeseen.com

Hôpital Local du François

« *Le Développement durable à l'hôpital* »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Sensibilisation du personnel et des usagers aux actions de Développement durable.

Contact : Mr Erique MARIE-LOUISE – 0596 54 38 77

erique.marie-louise@hopital-francois.fr

Lieu : Hôpital du François - Grand Public

CARAIBSCOOP

« *Éco-communication* »

Le 1^{er} avril 2010

Table ronde sur l'éco-communication. Échange de bonnes pratiques - Inscription sur Face-book

Lieu : Madiana – Public : Professionnels

Contact : Mme Beaufort Emmanuelle – 0596 61 61 76

contact@uniscoop.com

Espace Sud Martinique

« *Aux bons trieurs, un bon compost* »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Communication auprès de la population au tri du biodéchets. Récompense d'un chèque bio-compost à l'administré qui sera le plus éco-responsable. Manifestation se déroulant sur les 12 communes de l'Espace Sud - Grand Public

Contact : Mr Philippe COMLAN – 0596 59 19 88

philippe.comlan@sud972.net

Direction Départementale de l'Équipement

« Exposition concernant un projet d'énergies renouvelables sur un bâtiment de l'Etat »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Exposition dans le Hall d'accueil de la DDE d'un projet de panneaux photo-voltaïques sur les couvertures des aires de stationnement de la Pointe de Jaham (DDE).

Contact : Mr Thomas PELE – 0596 59 57 70

Thomas.pele@developpement-durable.gouv.fr

Grand public, et agents de la DDE

SMITOM MARTINIQUE

« Campagne d'information audiovisuelle sur la valorisation des biodéchets »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Campagne de communication en télévision sur la valorisation des biodéchets (compostage, méthanisation) et sur le photo-voltaïque.

Contact : Mr CAKIN Sainte-Rose - 0596 65 53 34

smitom.communication@wanadoo.fr

RFO Martinique

Du 1^{er} au 7 avril 2010

« Diffusion de films sur la thématique des arbres, de l'habitat écologique et d'un documentaire sur le sommet de Copenhague ».

Contact : Mr Gérard GUILLAUME – 0596 59 53 13

Gerard.guillaume@francetv.fr

programme : <http://www.rfo.fr>

Association « l'Arbre à Vie »

« Résorption de l'affichage sauvage pour un meilleur accueil visuel »

Exposition sur le thème

- Mercredi 1^{er} avril 9h-12h : exposition et diaporama suivi d'un débat (office de la culture de la ville du Robert)

- Mardi 6 avril 2010 : Salle du CATM 10H à 12H

Exposition et diaporama concernant le Règlement local de publicité dans les communes

Contact : E. MARIE-LUCE 0596 65 37 22

emmanuelmarieluce@yahoo.fr

Grand public

Entreprise Clean Oceane

Afin de lutter contre le gaspillage de papier, création d'un site internet permettant aux entreprises de mettre en ligne leurs catalogues et flyers, leur publicité...

Contact : Mr Olivier THERESE BASILE - 0596753783

Entreprise EcoWash Mobile

Démonstrations « Lavage Écologique, Économique et sans eau Mobile »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Nettoyage de véhicules sans eau à tarifs préférentiels

Contact : Mme Ysaura CATAN – 0596 55 58 14

Lieu de l'action : Front de mer de Fort-de-France (sur le Malecon) - 0596 56 25 38

ysauracatan@gmail.fr

Lycée agricole du Robert

« Dispositif d'aquaponie »

1^{er}, 6, et 7 avril 2010 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 (sur rendez-vous)

Le dispositif d'aquaponie permet d'élever des poissons, leurs déchets permettent de cultiver des productions hydroponiques qui vont à leur tour purifier l'eau d'élevage des poissons. (Élevage en circuit fermé)

Lieu : quartier four à chaud 97231 Le Robert

Contact : Mr Yann SOREL Tel : 0596 65 10 43

yann.sorel@educagri.fr

Lpa.le-robert@educagri.fr

grand public et scolaires

Mairie de Saint-Esprit

« Lorsque Carnaval rime avec Développement Durable »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Exposition photos se rapportant aux costumes de carnaval réalisés à partir d'objets recyclés ou représentant la nature.

Contact : Melle Isabelle GRAND – 0596 73 07 46

pijstesprit@wanadoo.fr

Lieu : Mairie de Saint-Esprit – Grand Public

Association MADIN EKITAB

« Du commerce, pas de l'assistanat »

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Exposition pédagogique concernant le commerce équitable.

Contact : Mme Paule BRUNSCHWIG – 0596524140
madin-ekitab@wanadoo.fr
Lieu : Hall d'accueil de la bibliothèque Schoelcher, rue de la liberté - 97200 Fort-de-France – Grand Public

Entreprise NETTY CARS

Du 1^{er} au 7 avril 2010

Nettoyage de véhicules sans eau avec des produits 100% naturels. Tarifs promotionnels pendant la SDD.

Contact : Mr Daniel COUFFE – 0596 53 17 26 - 0696 74 24 24
contact.Martinique@nettycars.fr

Association Carbet des Sciences

« *Climat en péril* »

Du 1^{er} au 7 avril 2010 de 8h30 à 20h : exposition sur le réchauffement climatique au CC de la Galléria

Contact : Mr Christophe SIMONIN – 0596 39 86 48

Mairie de Sainte-Anne

« *La biodiversité à notre portée* »

Du 1^{er} avril au 6 avril 2010

Stand face à la mairie de Sainte-Anne sur le thème de la biodiversité

Contact : Sylviana STEPHEN-FORTUNE
0596767695

stephencentreecologie@orange.fr

à partir du Vendredi 2 avril 2010

Association Espace Artistique Eclaté

« Protégeons notre biodiversité »

- du 2 au 7 avril de 9h à 17h : exposition *Recyclart*

- les 3,4 et 5 avril : marche découverte

Contact : Paul CHILLAN

0690 98 02 90

paul.chillan@orange.fr

à partir du Mardi 6 avril 2010

Ville du Lamentin

« *Lancement du mois des oiseaux au Lamentin* »

Mardi 6 avril au Morne Cabri (entrée par la ZI lézarde) 8h-18h : exposition sur les oiseaux et découverte sur le site des oiseaux à 6h30 et 16h. (2 groupes)

7 et 8 avril : à 8h30 à la mairie : exposition et animations de découverte des oiseaux.

Contact : Mme Doris JOSEPH - 0596 30 06 43

rprospa@mairie-lamentin.fr

Publics : élus, agents de la Mairie, grand public

Association Maniba

« *Sensibilisation au compostage* »

Le 6 et 7 avril de 15h à 18h : sensibilisation au compostage et initiation au tri des déchets. (cas pratiques)

Contact : Mme Katia VICTORIN - : 0596 78 79 19

maniba@wanadoo.fr - Public : grand public

Lieu : association Maniba : RDC Bat 6

Cité Maniba - 97222 Case-Pilote

Association ECO-CIVISME

« *Village vivre Bio et Ecolo* »

Le 6 et le 7^e Avril 2010

Village associatif « vivre bio et écolo »

Lieu : Salle Paillotte du Bourg – Les Anses d'Arlet

Contact : Mme Georges SERVIER- 0596 71 49 21

ecocivisme-georges@orange.fr

Grand public

Atelier de Pédagogie Personnalisée

« *Apprendre à recycler ses déchets* »

Du 6 au 7 avril 2010

Sensibilisation des détenus du centre pénitentiaire au traitements des déchets.

Contact : Mme Stéphanie BOISNOIR – 0596 68 09 14 app.cfacmam@wanadoo.fr

Public interne à l'établissement

Association SEVE (Synergie pour l'Environnement et la Valorisation des Espèces)

« *Ensemble, préservons la qualité de nos eaux !* »

Le 6 avril 2010 (7h30- 17h30) et le 7 avril de 7h30 à 13h30 – Mairie du Vauclin

Contact : Christelle BERANGER –0696 31 66 66

cberanger.associationseve@gmail.com

Lieu : Mairie du Vauclin – Grand Public et scolaires

Conseil Général de la Martinique

« *Découverte à Cœur Bouliki d'une Brigade verte entretenant les espaces naturels sensibles* »

Du 6 avril au 7 avril 2010

Découverte d'une action d'insertion mise en place par le Conseil Général dans les emplois verts pour l'entretien des sites d'accueil du public et des sentiers de randonnée en forêt. Echanges avec la Brigade concernant les travaux réalisés, son organisation.

Contact : Mme Marie-Claire PARSEMAIN

0596 55 62 26 - Public : enfants, jeunes, grand publics et professionnels

parsemain.marie-claire@cg972.fr

Mairie de la Ville de Trinité

« *Nettoyage de la plage de l'autre bord (versant école de pêche)* »

Le 6 avril 2010

Action pédagogique portée par le conseil municipal des jeunes de la Trinité.

Contact : Mme Vanessa BASCOU – 0596 58 11 92

cmj@ville-trinite.mq - Public : Jeunes et enfants

à partir du Mercredi 7 avril 2010

ADIL Martinique

« *Sortir de l'indivision pour préserver les droits des générations futures* »

Le 7 avril 2010

Conférence portant sur le sujet

Contact : Alex FOURCADE

0596 71 48 45

adil.97@wanadoo.fr

ARACT

« *Quelle intégration du développement durable dans les politiques et les pratiques en matière d'éducation, de formation, et de travail ?* »

Du 7 avril au 8 avril 2010 de 8h30 à 17h –

Colloque international pour le point sur l'état des pratiques et de la recherche scientifique en matière de développement durable dans les domaines de l'éducation, de la formation et du travail.

Contact : Mme Danielle LAPORT – 0596 66 67 60

Lieu Palais des Congrès de Madiana

Public : élus, professionnels, spécialistes et grand public (essentiellement sur inscription)

Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique (ADUAM)

« *Regards croisés sur les énergies renouvelables en Martinique* »

Le 7 avril 2010 de 9h à 11h Conférence

Contact : Christophe DENISE – 0596 71 19 48

c.denise@aduam.com

Grand Public – élus – professionnels (inscription auprès de l'ADUAM au préalable)

Lieu : AMEP Raynald Sarcus – Terminus route de Moutte – Fort-de-France

Ville de Fort- de-France

a) Action 1 :

« *Espèces rares et menacées* »

Le 7 avril 2010 de 8h à 13h

Présentation au grand public des espèces rares et menacées cultivées en partenariat avec le Conservatoire Botanique de la Martinique

Lieu : Centre Camille Darsières (centre-ville)

Grand public

b) Action 2 « *Télégestion Eclairage Public* »

Le 7 avril 2010- de 9h à 13h

Conférence et présentation sous forme de slides des performances économie d'énergie et réduction des émissions des gaz à effet de serre du nouvel éclairage public de la ville basse.

Lieu 6^e étage de la Mairie – Public interne à la Mairie

Conctat pour les 2 actions : Mr Roger FOUSSE

Tél 0596 59 43 58

efr.fousse@wanadoo.fr

ALOA FORMATION

« *Covoiturons !* »

Le 7 avril 2010 de 9h à 17h

Journal d'appel à la mobilisation au covoiturage pour pallier aux problèmes de mobilité des demandeurs d'emplois sur l'ensemble du territoire.

Contact : Mr Sylvana DINTIMILLE – 0596 65 56 68

alofaformation@wanadoo.fr

Lieu : aloa formation 18, rue Vincent Allegre

97231 Le Robert

Association MADININAIR

« *Pollution de l'air et changement climatique. Agissons !* »

Le 7 avril 2010

de 8h à 16h pour l'exposition - Centre culturel du bourg rue Ernest André - 97232 Le Lamentin - Public : Enfants, jeunes, grand public

Exposition « Protéger notre air », stand d'information, projection du film « une vérité qui dérange » suivie d'une discussion (projection à 14h)

Contact : Melle Gaëlle GRATALOUP – 0596 60 0848 - info@madininair.fr

Chaque jour **Myriam** pense au développement durable.
Elle a pris conscience des moyens à sa portée
pour agir et a changé ses habitudes...



Joachim vient d'acheter une maison et profite
des beaux jours pour la chouchouter.
Il évite la pollution des sols.

Catherine est maire de sa commune.

Elle est très attachée aux enjeux du développement durable. Elle a élaboré, il y a 4 ans, avec ses concitoyens et les différents acteurs territoriaux, un agenda 21 pour sa ville.

Convaincue par les mesures issues du Grenelle Environnement, Catherine les met en oeuvre sans attendre.



Jean-Marc est patron d'une entreprise de 200 salariés.

Depuis le Grenelle Environnement, il a beaucoup réfléchi aux enjeux du développement durable et a pris conscience du rôle que peut jouer son entreprise dans cette dynamique.